#### COMMUNE DE ST HONORE LES BAINS

# CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 12 janvier à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, se réunit en Mairie, salle Simone RIGNAULT, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. BOURLON Didier, Maire

<u>Présents</u>: MM. BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, MATHIEU Raymond, DEVOUARD Chantal, LUNEAU Nicolas, STROES Maarten, CHAMPAGNAT Stéphanie, LAFFARGUE Patricia, CHARTIER Marion

Excusés: Mme ANTOINE Agnès (donnant pouvoir à Mme CHAMPAGNAT Stéphanie), M. LAURENT Julien (donnant pouvoir à M. BOURLON Didier), M. FAURE Patrick, M. HUGUET Fabien

Date de convocation	Membres du Conseil Municipal	Présents	Procurations	Votants	
08/01/2021	14	10	2	12	

# Secrétaire de séance

Mme CHARTIER Marion est désignée Secrétaire de séance.

# Procès-Verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Le PV du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à ce que cette séance du Conseil municipal se tienne à huis clos. Cet article du CGCT précise en effet que les séances des Conseils Municipaux sont publiques, mais que sur demande de trois conseillers municipaux ou du Maire, le Conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Monsieur le Maire demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour l'ensemble de cette séance car avec le couvre-feu instauré dans le cadre des mesures sanitaires de lutte contre la covid-19, le public ne peut pas se rendre en séance et il est impossible techniquement de retransmettre la réunion.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le huis clos.

#### « Pour vote » : accord, à l'unanimité

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'ajout de deux délibérations :

- Délibération n°05 : Avenant à la convention de vente d'eau en gros entre la Commune, le SIAEP de la Dragne et Suez Eau France.
- Délibération n°06 : Tarifs 2021 pour le camping municipal

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver ces deux ajouts.

## « Pour vote » : accord, à l'unanimité

# Délibération n°01: Avenant à délégation de service public

Monsieur le Maire expose la demande du Directeur du casino « Le Végas » qui souhaite pour cette année 2021 fermé l'espace « jeux » les lundis, mardis et mercredis à partir du 1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 en remplacement du mois de fermeture stipulé dans l'article 8 de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Casino.

Conformément à l'article 11 de cette délégation, la passation d'un avenant est possible. Ainsi, le Directeur du Casino a adressé une lettre par envoi postal en A/R à la Mairie afin d'exposer sa demande.

Dès que les mesures sanitaires de lutte contre la covid-19 le permettront, l'espace restauration « La Table du Végas » continuera son activité, 7/7 jours tout au long de l'année et l'espace « jeux » du Casino ouvrira du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 décembre 2021 selon les horaires suivants :

Jeudi: 14h/MinuitVendredi: 14h/2hSamedi: 14h/2h

- Dimanche: 14h/Minuit

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter cette modification de la délégation de service public pour 2021, d'autoriser Monsieur le Maire à passer un avenant à cette délégation de service public et de lui permettre de signer ce dernier.

## « Pour vote »: 10 voix pour et 2 abstentions

# Délibération n°02 : Plan de financement du projet de sécurisation de l'avenue D'Espeuilles

Monsieur le Maire explique qu'une délibération doit être prise afin de demander une subvention au titre de la DETR 2021 concernant la sécurisation de l'avenue du Général D'Espeuilles. Le projet sera acté uniquement si les subventions le permettent. A ce jour, une subvention du Conseil départemental de la Nièvre via les recettes des amendes de police a déjà été obtenue.

## Plan de financement:

Dépenses HT		Recettes		
Sécurisation de l'avenue du		CD 58 : amendes de police	40 %	11 440 €
Général D'Espeuilles:		DETR	40 %	11 440 €
Travaux	22 800 €	Autofinancement	20 %	5 720 €
Végétalisation	5 800 €			
Total	28 600 €	Total	100%	28 600 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le projet et son plan de financement présenté et de permettre à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021.

## « Pour vote »: 11 voix pour et 1 voix contre

# Délibération n°03 : Plan de financement du projet de sécurisation de la rue Henri Renaud

Monsieur le Maire explique qu'une délibération doit être prise afin de demander une subvention concernant la sécurisation de la rue Henri Renaud. Le projet sera acté uniquement si la subvention le permet.

#### Plan de financement:

Dépenses HT			Recettes	
Sécurisation de la rue H. Renaud	5 449,99 €	DETR	60 %	3 270 €
		Autofinancement	40 %	2 179,99 €
Total	5 449,99 €	Total	100%	5 449,99 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le projet et son plan de financement présenté et de permettre à Monsieur le Maire de solliciter la subvention.

## « Pour vote » : accord, à l'unanimité

# Délibération n°04 : Plan de financement du projet de rénovation du réseau d'eau

Monsieur le Maire explique qu'une délibération doit être prise afin de demander des subventions concernant la rénovation du réseau d'eau rue Charleuf. Le projet sera acté uniquement si les subventions le permettent.

# Plan de financement:

Dépenses HT		Recettes		
	Agence de l'eau Loire Bretagne	40 %	54 496 €	
	DETR	40 %	54 496 €	
130 000 €		10 70	21 150 0	
	Autofinancement	20 %	27 248 €	
6 240 €				
136 240 €	Total	100%	136 240 €	
	130 000 € 6 240 €	Agence de l'eau Loire Bretagne  DETR  130 000 €  Autofinancement	Agence de l'eau Loire Bretagne 40 %  DETR 40 %  130 000 € 6 240 €  Autofinancement 20 %	

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le projet et son plan de financement présenté et de permettre à Monsieur le Maire de solliciter les diverses subventions.

## « Pour vote » : accord, à l'unanimité

# Délibération n°05: Avenant à la convention de vente d'eau en gros

Monsieur Jean-Jacques LAMALLE explique qu'à la demande du SIAEP de la Dragne et de Suez Eau France, les tarifs de vente d'eau en gros doivent être réétudiés.

Pour ce faire, ces deux structures proposent un avenant à la convention datant du 1er janvier 2009.

Cet avenant présente les tarifs suivants :

Forfait de 85 000 m<sup>3</sup> : 16 786,81 €  $m^3$  supplémentaire : 0,1970 €/ $m^3$ 

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter cette modification des tarifs, d'autoriser Monsieur le Maire à passer un avenant à cette convention et de lui permettre de signer ce dernier.

## « Pour vote » : accord, à l'unanimité

# Délibération n°06: Tarifs 2021 pour le camping municipal

Monsieur le Maire expose une proposition de tarification des services du camping municipal pour l'année 2021 :

CAMPING	2021 HT	2021 TTC
Jeton machine à laver	_	5,10 €
Jeton sèche-linge	-	3,10 €
Jetons camping-cars	•	2,40 €
Adulte par jour et par personne (TVA 10%)	3,09€	3,40 €
Enfant de moins de 7 ans par jour et par personne (TVA 10%)	1,09€	1,20 €
Emplacement (caravane, tente, camping-car) par jour (TVA 10%)	2,54 €	2,80 €
Raccordement borne électrique par jour (TVA 10%)	3,54 €	3,90 €
Garage Mort (TVA 10%)	2,54 €	2,80 €
Animaux (TVA 10%)	1,82 €	2€

CAMPING - MOBIL HOMES (TVA 10%)	2021 HT	2021 TTC
6 pl – Location à la semaine, charges comprises	227,27 €	250 €
6 pl – nuitée (minimum 2 nuits)	36,36 €	40 €
6 pl - forfait ménage	54,54 €	60 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver les tarifs du camping municipal pour l'année 2021.

#### « Pour vote » : accord à l'unanimité

## DIA

Pas de nouvelles DIA depuis le dernier Conseil municipal.

## Questions diverses:

Point sur les divers contentieux : Monsieur le Maire évoque le coût des divers contentieux afin de défendre la Commune des procédures intentées contre elle. Ce montant s'élève à 36 436 euros pour l'année 2020 : contentieux De Puybaudet (18 324  $\epsilon$ ), contentieux personnel communal (9 406  $\epsilon$ ), contentieux malfaçon des travaux du bassin extérieur de la piscine (5 751  $\epsilon$ ) et procédure d'expulsion d'un locataire du logement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment « haltérophilie » (2 955  $\epsilon$ ).

Recherche d'un dentiste : une réflexion est actuellement engagée afin de rechercher un nouveau dentiste.

Point sur les divers projets: Monsieur le Maire évoque l'ensemble des projets finalisés en 2020, en cours ou ceux validés et en phase pré-opérationnelle. La création du demi-terrain de basket, à côté du bikepark, est achevée. Le boulodrome de 19 terrains devrait être terminé la 3<sup>ème</sup> semaine de

janvier. Le projet de création d'une résidence séniors suit son cours tout comme la concession d'aménagement du centre-bourg avec les travaux de réfection de la place Firmin Bazot. La rénovation des anciens commerces vacants du centre-bourg devraient débuter en 2021 afin de créer des locaux économiques « prêt à l'emploi » ainsi que la remise en état des logements au 1<sup>er</sup> étage pour attirer de nouveaux porteurs de projets et rendre la Commune plus attractive.

La réfection des trottoirs de l'avenue Eugène Collin, des deux côtés de l'avenue devrait débuter en février 2021. D'autres projets suivront, tout au long de l'année avec la sécurisation de l'avenue du Général D'Espeuilles et celle de la rue Henri Renaud afin de lutter contre la vitesse excessive des véhicules, de celle du carrefour de l'avenue Jean Mermoz et de celle de la rue des Caves.

Civox: après la modernisation du site Internet de la Commune et la création d'une page Facebook, la municipalité va très prochainement mettre en place un nouveau canal de communication. Une application sera téléchargeable gratuitement afin que l'information arrive directement auprès des habitants ou des touristes/curistes via des notifications sur smartphone ou tablette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Visa de la Secrétaire de séance